

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

Direction Générale des Services – N° 13.06.2023.92

Objet : NPNRU – Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du bien sis 1 rue des Feugrais à Cléon, parcelle AE 357 - Approbation

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

ABSENT :

Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie HOULIER

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-2-I 4.
- La Loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.
- La Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Le Décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NPNRU - Acquisition auprès de l'EPF du bien sis 1 rue des Feugrais à Cléon, parcelle AE 357

Date de transmission de l'acte : 02/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 02/10/2023

Numéro de l'acte : 13-06-2023-92 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230928-13-06-2023-92-DE

Date de décision : 28/09/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

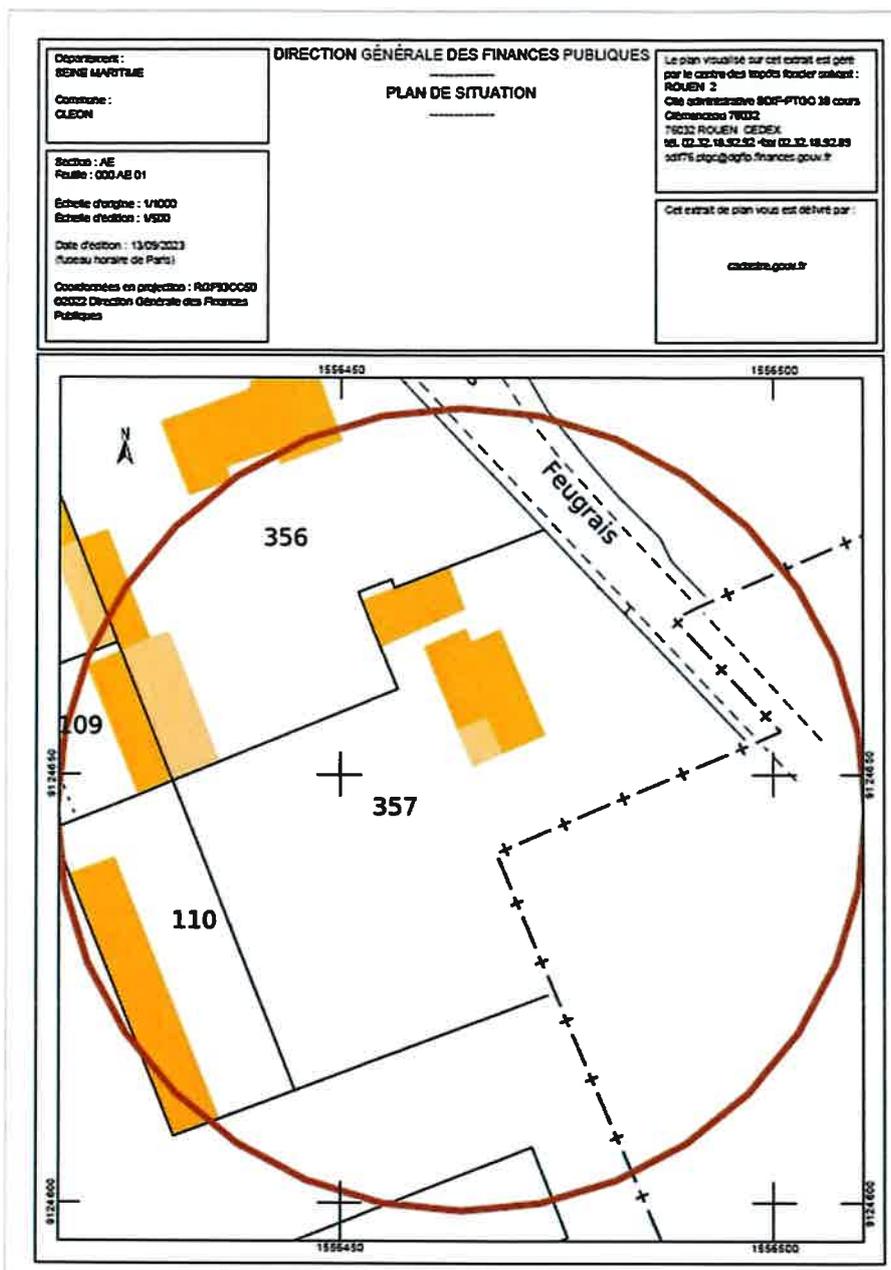
Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

- La délibération de la Ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.
- L'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 24 avril 2019.
- L'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 04 octobre 2021.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 14 septembre 2023.

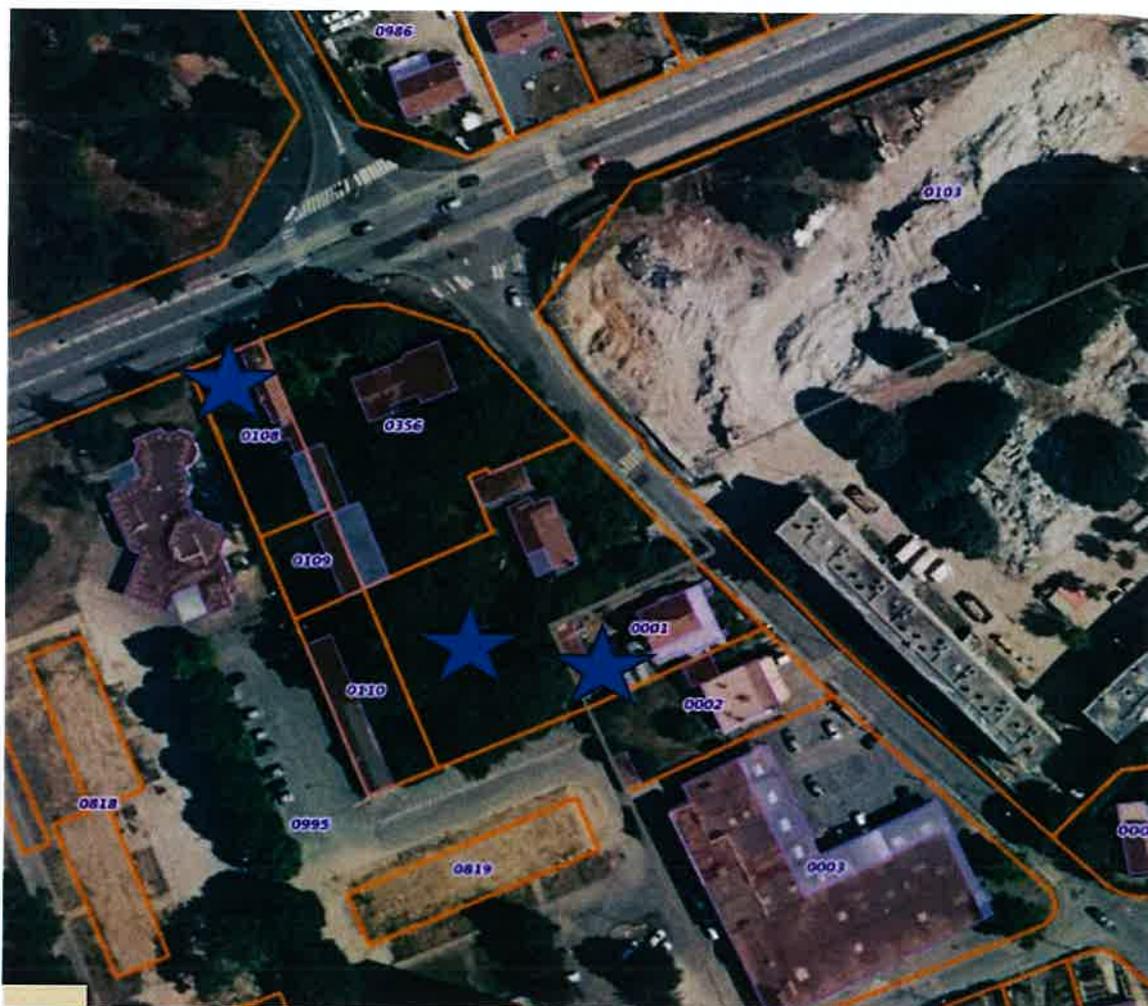
CONSIDERANT :

- Que l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a acquis le 6 décembre 2019, une propriété sise sur le territoire communal au 1 rue des Feugrais, cadastrée section AE numéro 357, pour une contenance de 2 074 m² dans le cadre de la convention signée entre l'EPFN et la commune du 27 juillet 2018, avenantée le 7 janvier 2019.
- Que le portage du bien arrivera à terme le 6 décembre 2024, mais que la ville a décidé de procéder au rachat par anticipation du bien mentionné au vu de la nécessité du calendrier opérationnel du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur le secteur des Fleurs-Feugrais.



L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose le projet d'acquisition de la parcelle AE 357 auprès de l'EPF Normandie.

Une fois racheté, le bien sera démolé en même temps que le bien déjà racheté par la ville de Cléon à l'EPF Normandie en 2019 (parcelle AE 108) ainsi que l'autre bien voisin sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, propriété de la ville de Saint Aubin (parcelle BB 01).



Parcelles à démolir

L'EPF Normandie a fixé le prix de rachat hors taxes à 293 325,30 €. Le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFP a validé le prix de rachat par courrier du 8 septembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur de la propriété cadastrée section AE numéro 357, sise 1 rue des Feugrais au prix de 293 325, 30 € HT.

Ce prix sera majoré de la TVA applicable au moment de la cession et des frais d'acte prévisibles.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la dépense de 293 325,30 € HT correspondant au prix de ladite acquisition, majorée des frais d'acte prévisibles.

DECIDE de l'acquisition auprès de l'EPF Normandie de la propriété cadastrée section AE numéro 357, sise 1 rue des Feugrais.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura déléguée, à signer l'acte d'acquisition avec l'EPF Normandie et tout document relatif à cette acquisition.

Pour copie conforme,

Cléon, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



